

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 020-6247/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Marseille 13008 - Aménagement parking Bonne Brise"
MET 19/11600/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Marseille 13008 - Aménagement parking Bonne Brise », la Métropole envisage l'aménagement d'un parking public d'une contenance de 100 places environ sur un terrain d'une superficie de 4 600 m².

Compte tenu de la localisation de ce site, l'aménagement nécessitera notamment la réalisation de murs de soutènement, de rampes d'accès, ainsi que d'un bassin de rétention enterré pour 4 600 m² de surfaces imperméabilisées en bordure de mer.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 100 000 euros HT.

L'opération visée n°2018100100, a été créée pour un montant initial de 1 300 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 007-3376/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide :	70 %	770 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	330 000,00 euros
TOTAL HT		1 100 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence n° VOI 007-3376/17/CM du 14 décembre 2017, qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Marseille 13008 - Aménagement parking Bonne Brise ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Marseille 13008 - Aménagement parking Bonne Brise » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

Opération 2018100100 - Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants:

Opération 2018100100 - Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1323 – Fonction 844 – Sous politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC